

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2895

13 octobre 2014

SOMMAIRE

Agence Immobilière Millebierg Käerch S.a	C.S.L. S.A
r.l	C. Uno (C1) S.A
Alges Sàrl138921	Daxa S.A
Altria S.à r.l	Duke Square Invest S.A
arco, Architecture Company, Sàrl138919	Dyle Investments S.à r.l
Arena Investments S.A	Edmond de Rothschild Private Equity Chi-
Astar EnR Benelux S.à r.l	na S.C.A., SICAR
Astar EnR S.à r.l	Euro Pro Services S.à r.l
Astar EnR S.à r.l	Furnimmo S.A
Auto Eco Luxembourg S.A138924	Hansje S.A
Avant Tarjeta S1 S.à r.l	Intra Communautrans S.A
Bavalux Media S.à r.l	LTIC S.A
BCB S.A	Mohwa S.à r.l
BCB S.A	Oblig-Immo Lux Holdco S.à r.l138928
BDP Holdings S.A	On Time Investments S.à r.l 138934
BDP Holdings S.A	Prime Credit 8 S.A138941
BFL Chiro S.A	Realfund138960
BGL BNP Paribas138925	Royale Service S.A
Bigmat International S.A138920	RRD138923
Blackstone / GSO Capital Solutions Offs-	Samsa Film S.à.r.l
hore Funding (Luxembourg) S.à r.l 138914	Secure Invest Holding S.A
Blackstone / GSO Capital Solutions Ons-	Sinalux S.A
hore Funding (Luxembourg) S.à r.l 138914	Sinalux S.A
Brigit Holding S.A	Sungard Availability Services (Luxem-
Bull Fund	bourg) S.A138954
Cafe 16 S.A	SunGard Availability Services (Luxem-
Calliway Investment S.à r.l138923	bourg) S.A
Canley Finance S.A	TECFIM
Chrome Grafton S.à r.l	The Club at Castiglion Del Bosco S.à r.l.
Cidron Fi S.à r.l	138924
Confin International S.A	Valhalla II S.A



BCB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 52.072.

Der Jahresabschluss am 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. August 2014.

Référence de publication: 2014130479/10.

(140148332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

BCB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.072.

 $Der\,Jahresabschluss\,am\,31.\,Dezember\,2010\,wurde\,beim\,Handels-\,und\,Gesellschaftsregister\,von\,Luxemburg\,hinterlegt.$

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. August 2014.

Référence de publication: 2014130478/10.

(140148331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Blackstone / GSO Capital Solutions Offshore Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130473/11.

(140148408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Blackstone / GSO Capital Solutions Onshore Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130474/11.

(140148407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Furnimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 73, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.985.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 07 août 2014.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2014130421/12.

(140147501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.



TECFIM, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 177.332.

Extrait de la résolution unique prise lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 13 août 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte les démissions de leurs mandats d'administrateurs de Mr Didier Delplanque en date du 1 ^{er} juin 2014 et de Mr Jacques Lambrexhe en date du 1 ^{er} juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014130355/11.

(140147145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Astar EnR Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 181.364.

Veuillez prendre note que la société à responsabilité limitée Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 103123, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a dénoncé le siège social établi au L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, de la société à responsabilité limitée Astar EnR Benelux S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 181364.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014130441/13.

(140147863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Duke Square Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 165.594.

EXTRAIT

En date du 21 août 2014, la Société a pris acte que Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg est désormais représentant permanent de P.A.L. Management Services, administrateur unique de la Société, en remplacement de Monsieur Olivier LIEGEOIS, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132389/14.

(140150520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Arena Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.149.

Par décision du Conseil d'Administration tenu en date du 14 août 2014, Madame Elisa Paola ARMANDOLA, résidant professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 à Luxembourg, a été cooptée en remplacement de Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour: ARENA INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014130440/16.

(140148134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.



C.S.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 99.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132338/9.

(140150235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Cafe 16 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 127.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014132345/11.

(140150630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Valhalla II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.614.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2013 de Valhalla II S.A. (en liquidation) (rectificatif des comptes déposés en date 28 juillet 2014 sous la référence L140131943) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Pour la société Valhalla II S.A. (en liquidation)

Référence de publication: 2014130380/13.

(140147584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

C. Uno (C1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 34, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 183.281.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 20 mai 2014 à 9.30 heures

Extrait des résolutions

1- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Michel BOURKEL, adresse professionnelle 34, rue Albert 1 er, L-1117 Luxembourg;
- Alexandre VANCHERI, adresse professionnelle 34, rue Albert 1 er, L-1117 Luxembourg;
- Bernard KLEIN, adresse professionnelle 34, rue Albert 1 ^{er} , L-1117 Luxembourg; administrateur-délégué:
- Michel BOURKEL, adresse professionnelle 34, rue Albert 1 er, L-1117 Luxembourg;
 commissaire aux comptes:
- Fiduciaire Centra Fides S.A., 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, RCS B39.844;

qui tous acceptent, pour l'exercice 2014 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle à être tenue en 2015.

Référence de publication: 2014132341/20.

(140150751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.



Sinalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 125.513.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique datées du 6 août 2014

En date du 6 août 2014, l'actionnaire unique de la Société a pris connaissance de la démission de madame Johanna Dirkje Martina van Oort, administrateur de classe B, avec effet immédiat.

En cette même date, l'actionnaire unique a décidé de nommer madame Claudine Schinker née le 31 mars 1964 à Pétange au Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe B avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014132755/17.

(140150633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Sinalux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 125.513.

Extrait des résolutions du conseil d'administration datées du 6 août 2014

En date du 6 août 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs de la classe B de la Société Johanna Dirkje Martina van Oort, Joost Tulkens et Richard Brekelmans et ce avec effet au 28 février 2014:

6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014132754/18.

(140149973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Altria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 188.701.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique au siège social le 14 août 2014:

- 1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Daniel GALHANO et de Monsieur Laurent TEITGEN de leur poste de gérants de la Société avec effet immédiat.
 - 2) L'Assemblée décide de diminuer le nombre des gérants pour le réduire de deux à un.
- 3) L'Assemblée décide de nommer en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée Monsieur Ricardo TORRES, né le 07 octobre 1963 à Osasco (SP), Brésil, demeurant professionnellement au 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
- 4) L'Assemblée décide d'approuver et d'autoriser le transfert du siège social de la Société au 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALTRIA S.à r.l.

Référence de publication: 2014130452/19.

(140148393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.



Bavalux Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 30-32, boulevard J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 96.108.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130471/9.

(140148105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

BDP Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 158.729.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce de Luxembourg que la société BDP Holdings S.A, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.729 n'est plus domiciliée chez SGG S.A. au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg depuis le 14 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130485/11.

(140147993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.088.

Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation de capital reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 février 2014.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2014130419/13.

(140147197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Hansje S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 87.101.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 14 Août 2014

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Marie-Annick BERTRAND de son poste d'administrateur de la société.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Raoul GIANNUZZI de son poste d'administrateur de la société. Le conseil d'administration se compose de la manière suivante:

Administrateur et Administrateur délégué; Monsieur Maurits HONDIUS demeurant à L 4130 Esch-sur-Alzette au n° 54 avenue de la Gare, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes dévolu à la FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A. jusqu'à l'assemblée générale en 2017.

Luxembourg, le 14 août 2014.

HANSJE S.A.

Signature

Référence de publication: 2014130426/21.

(140147355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.



arco, Architecture Company, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 3, rue des Trois Glands.

R.C.S. Luxembourg B 63.579.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour arco, Architecture Company, SARL Société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014130429/12.

(140148083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

BDP Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.729.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce de Luxembourg que FIN-Contrôle S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 14 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130484/13.

(140147986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Astar EnR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.861.

- 1. M. Enrique RUIZ a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 2. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Astar EnR S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014130442/13.

(140147861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Confin International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 60.390.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 13 février 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

- CONFIN INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-8479 Eischen, 19, cité Bettenwiess, a été dénoncé le 11 octobre 1999

et mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Arnaldina FERREIRA DA SILVA

Le liquidateur

Référence de publication: 2014130418/16.

(140147526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.



Astar EnR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 179.861.

Veuillez prendre note que la société à responsabilité limitée Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 103123, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société à responsabilité limitée Astar EnR S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 179861.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014130443/12.

(140147953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Intra Communautrans S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 72.293.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 13 février 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société

- INTRA COMMUNAUTRANS S.A., avec siège social à L- 8479 Eischen, 19, cité Bettenwiess, de fait inconnue à cette adresse.

et mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Arnaldina FERREIRA DA SILVA

Le liquidateur

Référence de publication: 2014130427/16.

(140147525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Bigmat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.538.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 25 juin 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du mercredi 25 juin 2014 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Démission et nomination d'administrateurs

a) Démission

L'assemblée à l'unanimité des voix accepte d'entériner la démission du poste d'administrateur de Monsieur PEREY-NUNEZ Luis Francisco.

b) Nomination

L'assemblée décide également à l'unanimité des voix d'entériner la nomination au poste d'administrateur de:

- Monsieur Yves Pierre | DEFLANDRE

7, rue de Hotchamps (LVG)

B - 4141 Sprimont

Le mandat de Monsieur Deflandre Yves Pierre | a pris cours en date du 25 juin 2014 pour une durée de 6 ans.

Cette nomination est effectuée en conformité avec les dispositions du Code des Sociétés ainsi qu'en conformité avec nos statuts et notre Règlement d'Ordre Intérieur.

Luxembourg, le 11/08/2014.

Pour extrait conforme

CAMILLINI Matteo

Directeur

Référence de publication: 2014130492/26.

(140148161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.



BFL Chiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 32, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 149.397.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130491/9.

(140148082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Bull Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 91.846.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 16 juin 2014

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Cristiano CORTELLA en tant qu'administrateur de la SICAV avec effet au 16 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130500/11.

(140148278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Alges Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8806 Rambrouch, 12, rue de Schwiedelbrouch.

R.C.S. Luxembourg B 96.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch.

Pour ALGES S.A R.L.

Gérard WEBER

Gérant

Référence de publication: 2014130449/13.

(140148007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Avant Tarjeta S1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.846.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 15 août 2014 que:

- La démission de Monsieur Philip Godley de ses fonctions de gérant de la Société a été acceptée avec effet au 15 août 2014.
- Monsieur Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trier, Allemagne, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 15 août 2014, pour une durée indéterminée

En outre, veuillez noter le changement de dénomination de l'associé unique de la Société, comme suit:

- Sanne Fiduciary Services Limited, agissant pour The Cordoba Charitable Trust

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014130446/21.

(140148227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.



Daxa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 54.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130580/9.

(140148345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Agence Immobilière Millebierg Käerch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 6, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 90.778.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGENCE IMMOBILIERE MILLEBIERG KAERCH S.à r.l.

Société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014130448/12.

(140148067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Chrome Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 187.831.

Par résolutions prises en date du 4 août 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 5 août 2014 et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Stéphanie Charles, avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, 3 e étage, L-1660 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 4 août 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014130513/15.

(140148464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Cidron Fi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 557.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 169.892.

Extrait des décisions de l'associé unique prises au Luxembourg le 18 août 2014

- 1. L'associé unique décide de nominer Monsieur Claes-Johan Gustaf Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, ayant son adresse professionnelle au 31, rue Frantz Clement, L-1345 Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de Catégorie A de la Société avec effet au 23 juillet 2014.
- 2. L'associé unique décide de nominer Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 à Pahang, Malaisie, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de Catégorie B de la Société avec effet au 23 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Au nom et pour le compte de Cidron Fi S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014130514/18.

(140148022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.



Royale Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 47.999.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130872/9.

(140148048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

RRD, Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 107.420.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130874/9.

(140148009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Calliway Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 166.501.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2014 que:

- M. Benoît BAUDUIN a été révoqué de son poste de gérant de la Société;
- A été nommé en tant que gérant, avec effet au 13 août 2014 et ce pour une durée indéterminée:
- * M. Magsud AHMADKHANOV, né le 5 juin 1978 à Baki (Azerbaijan), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130504/16.

(140148173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Brigit Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.743.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 14 août 2014 que

- 1. La démission de Messieurs Luc GERONDAL et Olivier LIEGEOIS, en date du 14 août 2014, a été acceptée.
- 2. Ont été nommés en tant qu'administrateurs, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015:
- Madame Christelle MATHIEU, née à Virton (Belgique) le 1 ^{er} mars 1978, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et
- La société P.A.L. Management Services, une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur L-2310 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145.164. M. Philippe SALPETIER né le 19 août 1970 à Libramont (Belgique) et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en sera le représentant permanent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130498/20.

(140148164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.



LTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 144.078.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 12 mars 2014

Première résolution

Renouvellement de Monsieur Yves CACCLIN en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le poste de Monsieur Yves CACCLIN en tant que Président du Conseil d'Administration, qui l'accepte pendant la durée de son mandat d'Administrateur dont le renouvellement sera ratifié par l'Assemblée Générale du 12 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

LTIC S.A.

Référence de publication: 2014130180/16.

(140147245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Auto Eco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.772.

Par jugement rendu en date du 13 février 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

- AUTO ECO Luxembourg S.A., dont le siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, a été dénoncé le 5 octobre 2000

et mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme Me Arnaldina FERREIRA DA SILVA *Le liquidateur*

Référence de publication: 2014130414/16.

(140147531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

The Club at Castiglion Del Bosco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.297.875,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 115.487.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par une décision de l'Assemblée Générale des Associés de la Société tenue le 11 Août 2014, il a été décidé d'approuver les rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation.

Par la suite, les associés ont résolu de prononcer la clôture de la liquidation de la Société et la cessation de la Société. Mandat a été donné au liquidateur d'effectuer les opérations postérieures à la liquidation.

Il ressort des résolutions de rassemblée générale que les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés au moins cinq ans dans les bureaux de Citco C&T (Luxembourg) S.A., 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Août 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014130931/22.

(140147948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.



Dyle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2a, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 178.303.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 30 juin 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1253 Luxembourg, 2a, rue Nicolas Bové.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Frank PLETSCH et Madame Urszula PRZYBYSLAWSKA, gérants A, ainsi que de Madame Tessy LANG et Monsieur Mark GORHOLT, gérants B se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Dyle Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014131798/17.

(140149939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Canley Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.810.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 13 août 2014 que:

- M. Luc GERONDAL et M. Olivier LIEGEOIS ont été révoqués de leur poste d'administrateurs de classe B de la Société:
 - Ont été nommés en tant qu'administrateurs de classe B, avec effet au 13 août 2014 et pour une période de six années:
- * M. Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi (Italie) et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
- * M. Philippe SALPETIER, né à Libramont (Belgique) le 19 août 1970, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130531/18.

(140148288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

BGL BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 6.481.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 juin 2014

Le Conseil d'administration:

- prend acte de la démission de Monsieur Claude Heirend avec effet au 1 ^{er} juillet 2014 de son mandat d'administrateur au sein du Conseil d'administration.
- approuve la désignation de Monsieur Francis Capitani par la Délégation du personnel avec effet au 1 ^{er} juillet 2014 en tant qu'administrateur. Monsieur Francis Capitani terminera le mandat devenu vacant suite à la démission de Monsieur Claude Heirend.

Demeurant tous professionnellement 50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 août 2014.

BGL BNP Paribas

Martine MULLER

Secrétariat Général

Référence de publication: 2014130417/19.

(140147275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.



Mohwa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 189.644.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société Bosfin Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 183.636,

ici représentée par Monsieur Fons MANGEN, Expert-Comptable, demeurant à Ettelbrück,

en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 5 août 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination: "MOHWA S.à r.l."
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.



- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.



Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

La société Bosfin Luxembourg S.à r.l., représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euro.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Fons MANGEN, Expert-Comptable, demeurant à Ettelbrück.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. MANGEN, J., ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 août 2014. Relation: LAC/2014/38546. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014132625/131.

(140150464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Euro Pro Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 93.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014133070/10.

(140151453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Oblig-Immo Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 182.651.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-first of July.

Before the undersigned, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

IMMO EMISSIONS, a professional open-ended real estate investment fund (société de placement à prépondérance immobilière à capital variable) established under the laws of France, whose registered office is at 91/93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, registered with the trade and companies register of Paris under number 798 221 180, here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal; and

IMMANENS, an open-ended real estate investment fund (société de placement à prépondérance immobilière à capital variable) established under the laws of France, whose registered office is at 91/93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, registered with the trade and companies register of Paris under number 798 188 934, here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of OBLIG-IMMO LUX HOLDCO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,



having its registered address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 182.651 and incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 9 December 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 229, page 10950 on 25 January 2014 (the "Company"). The Articles have been amended for the last time by a notarial deed of the undersigned notary on 19 th June 2014 and in progress of filing with the Mémorial.

The appearing parties representing the whole share capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to create new class of shares in the share capital of the Company:

- the class D shares which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Copthall PropCo S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and in progress of incorporation and registration with Luxembourg register of commerce and companies.

The class D shares can be redeemed.

Second resolution

The Shareholders decide to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million five hundred ninety-one thousand three hundred and three Euro (EUR 1 591 303), so as to bring it from its current amount of one million six hundred thirty-nine thousand eight hundred fifty-five Euro (EUR 1,639,855) to three million two hundred thirty-one thousand one hundred fifty-eight Euro (EUR 3 231 158) by creating and issuing one million five hundred ninety-one thousand three hundred and three (EUR 1 591 303) new Class D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Class D Shares"), each of such New Class D Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a share premium of a total amount of nine million seventeen thousand three hundred eighty-one euro (EUR 9 017 381).

The New Class D Shares are subscribed and fully paid up as follows:

IMMANENS subscribes for one hundred fifty-nine thousand one hundred thirty (159 130) New Class D Shares and pays them up by a contribution in cash of one million sixty thousand eight hundred sixty-eight euro and forty cents (EUR 1 060 868.40) out of which one hundred fifty-nine thousand one hundred thirty euro (EUR 159 130) are allocated to the share capital of the Company and nine hundred one thousand seven hundred thirty-eight euro and forty cents (EUR 901 738.40) are allocated to the share premium account; and

IMMO EMISSIONS subscribes for one million four hundred thirty-two thousand one hundred seventy-three (1 432 173) New Class D Shares and pays them up by a contribution in cash of nine million five hundred forty-seven thousand eight hundred fifteen euro and sixty cents (EUR 9 547 815.60) out of which one million four hundred thirty-two thousand one hundred seventy-three euro (EUR 1 432 173) are allocated to the share capital of the Company and eight million one hundred fifteen thousand six hundred forty-two euro and sixty cents (EUR 8 115 642.60) are allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

Further to the previous resolutions, the Shareholders resolve that the Company's share capital of three million two hundred thirty-one thousand one hundred fifty-eight euro (EUR 3,231,158.-), will be represented as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, out of which one thousand two hundred fifty (1,250) ordinary shares are held by IMMANENS and eleven thousand two hundred fifty (11,250) ordinary shares are held by IMMO EMISSIONS;
- one hundred eighty-two thousand one hundred and ninety (182,190) class A shares, out of which eighteen thousand two hundred nineteen (18,219) class A shares are held by IMMANENS and one hundred sixty-three thousand nine hundred seventy-one (163,971) class A shares are held by IMMO EMISSIONS;
- one million two hundred twenty-four thousand and seventy (1,224,070) class B shares, out of which one hundred twenty-two thousand four hundred and seven (122,407) class B shares are held by IMMANENS and one million one hundred and one thousand six hundred sixty-three (1,101,663) class B shares are held by IMMO EMISSIONS;
- two hundred twenty-one thousand ninety-five (221,095) class C shares, out of which twenty-two thousand one hundred and ten (22,110) class C shares are held by IMMANENS and one hundred ninety-eight thousand nine hundred eighty-five (198,985) class C shares are held by IMMO EMISSIONS;
- one million five hundred ninety-one thousand three hundred three (1 591 303) class D shares, out of which one hundred fifty-nine thousand one hundred thirty (159 130) class D shares are held by IMMANENS and one million four hundred thirty-two thousand one hundred seventy-three (1 432 173) class D shares are held by IMMO EMISSIONS;

Each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders decide to amend (i) article 5.1 of the Articles, (ii) article 15 of the Articles, which shall now read as follows:

- " **5.1.** The issued share capital of the Company is three million two hundred thirty-one thousand one hundred fifty-eight euro (EUR 3 231 158) divided into:
 - twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
- one hundred eighty-two thousand one hundred and ninety (182,190) class A shares (the "Class A Shares") which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Stadtparkturm ProCo, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and being registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 182.664 (the "Class A Investment");
- one million two hundred twenty-four thousand and seventy (1,224,070) class B shares (the "Class B Shares") which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Grosvenor Gardens ProCo S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and being registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 185.660 (the "Class B Investment"); and
- two hundred twenty-one thousand ninety-five (221,095) class C shares (the "Class C Shares"), which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Stresemannestrasse PropCo S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and being registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 188 341 (the "Class C Investment"),.
- one million five hundred ninety-one thousand three hundred three (1 591 303) class D shares (the "Class D Shares"), which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Copthall PropCo S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and in progress of incorporation and registration with Luxembourg register of commerce and companies (the "Class D Investment"),.
- with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares are referred to as the "Shares").

In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

" 15. Distributions on shares.

- 15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 The Class A Shares are exclusively entitled to the assets related to the Class A Investment (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the Class A Investment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class A Investment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).
- 15.3 The Class B Shares are exclusively entitled to the assets related to the Class B Investment (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation the Class B Investment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class B Investment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).
- 15.4 The Class C Shares are exclusively entitled to the assets related to the Class C Investment (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation the Class C Investment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class C Investment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).
- 15.5 The Class D Shares are exclusively entitled to the assets related to the Class D Investment (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation the Class D Investment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class D Investment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).



15.6 All other distribution will be made to the holders of the Ordinary Shares.

15.7 The losses incurred by the Company in relation to one of its investments are subtracted from the amount attached to the class of shares of such investment (whether profits, profits carried forward or the part representing the share capital). If the losses exceed the amount attached to such class of shares, this excess will be borne by the other classes of shares pro rata of their participation in the share capital. These provisions do not segregate the assets of the Company into compartments enforceable in relation to third parties.

15.8 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s)."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand three hundred Euro (EUR 4,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un juillet.

Par-devant le soussigné Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

IMMO EMISSIONS, une société de placement à prépondérance immobilière à capital variable établie selon les lois de la France, ayant son siège social au 91/93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 798 221 180, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

IMMANENS, une société de placement à prépondérance immobilière à capital variable établie selon les lois de la France, ayant son siège social au 91/93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 798 188 934, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de OBLIG-IMMO LUX HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.651, et constituée par un acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 décembre 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 229, page 10950 en date du 25 janvier 2014 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 2014 et en cours de publication au Mémorial.

Les parties comparantes, représentant l'ensemble du capital social requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de créer une nouvelle catégorie de parts représentant le capital social de la Société:

- les parts sociales de catégorie D qui financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Copthall PropCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de constitution et d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les parts sociales de catégorie D pourront être rachetées par la Société.



Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million cinq cent quatre-vingt-onze mille trois cent trois euro (EUR 1 591 303), afin de le porter de son montant actuel d'un million six cent trente-neuf mille huit cent cinquante-cinq euro (EUR 1.639.855,-) à trois million deux cent trente et un mille cent cinquante-huit euro (EUR 3 231 158) en créant et en émettant un million cinq cent quatre-vingt-onze mille trois cent trois (1 591 303) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D ayant les droits et obligations prévues par les Statuts et étant émises avec une prime d'émission d'une valeur totale de neuf million dix-sept mille trois quatre-vingt-un euro (EUR 9 017 381).

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D sont souscrites et entièrement libérées comme suit:

IMMANENS souscrit pour cent cinquante-neuf mille cent trente (159 130) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et les libère par un en numéraire d'un million soixante mille huit cent soixante-huit euro et quarante cents (EUR 1 060 868.40) dont cent cinquante-neuf mille cent trente euro (EUR 159 130) sont alloués au capital social de la Société et neuf cent un mille sept cent trente-huit euro et quarante cents (EUR 901 738.40) sont alloués au compte de primes d'émission; et

IMMO EMISSIONS souscrit pour un million quatre cent trente-deux mille cent soixante-treize (1 432 173) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et les libère par un apport en numéraire de neuf million cinq cent quarante-sept mille huit cent quinze euro et soixante cents (EUR 9 547 815.60) dont un million quatre cent trente-deux mille cent soixante-treize euro (EUR 1 432 173) sont alloués au capital social de la Société et huit million cent quinze mille six cent quarante-deux euro et soixante cents (EUR 8 115 642.60) sont alloués au compte de primes d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution ont été produites par devant le notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, les Associés décident que le capital social de la Société d'un montant de trois million deux cent trente-et-un mille cent cinquante-huit euros (EUR 3.231.158,-), sera divisé comme suit:

- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), desquelles mille deux cent cinquante (1.250) sont détenues par IMMANENS et onze mille deux cent cinquante (11.250) sont détenues par IMMO EMISSIONS;
- cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-dix (182.190) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), desquelles dix-huit mille deux cent dix-neuf (18.219) sont détenues par IMMANENS et cent soixante-trois mille neuf cent soixante-et-onze (163.971) sont détenues par IMMO EMISSIONS;
- un million deux cent vingt-quatre mille soixante-dix (1.224.070) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), desquelles cent vingt-deux mille quatre cent et sept (122.407) sont détenues par IMMANENS et un million cent et un mille six cent soixante-trois (1.101.663) sont détenues par IMMO EMISSIONS; et
- deux cent vingt-et-un mille quatre-vingt-quinze (221.095) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), desquelles vingt-deux mille cent dix (22.110) sont détenues par IMMANENS et cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq (198.985) sont détenues par IMMO EMISSIONS,
- un million cinq cent quatre-vingt-onze mille trois cent trois (1 591 303) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), desquelles cent cinquante-neuf mille cent trente (159 130) sont détenues par IMMANENS et un million quatre cent trente-deux mille cent soixante-treize (1 432 173) sont détenues par IMMO EMISSIONS,

chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier (i) l'article 5.1 des Statuts et (ii) l'article 15 des Statuts, qui se liront dorénavant comme suit:

- " **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois million deux cent trente et un mille cent cinquante-huit euro (EUR 3 231 158) divisé en:
 - douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"),.
- cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-dix (182.190) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"): les Parts Sociales de Catégorie A financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Stadtparkturm ProCo, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.664 (l'"Investissement de Catégorie A"), et,...
- un million deux cent vingt-quatre mille soixante-dix (1.224.070) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"): les Parts Sociales de Catégorie B financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Grosvenor Gardens ProCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.660 (l'"Investissement de Catégorie B").



- Deux cent vingt et un mille quatre-vingt-quinze (221.095) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"): les Parts Sociales de Catégorie C financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Stresemannestrasse PropCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B188 341 (l'"Investissement de Catégorie C").
- un million cinq cent quatre-vingt-onze mille trois cent trois (1 591 303) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"): les Parts Sociales de Catégorie D financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Copthall ProCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de constitution et d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'"Investissement de Catégorie D").

Ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-)

Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

" 15. Distributions sur les actions.

- 15.1 Du bénéfice net de la Société déterminé conformément au droit luxembourgeois, cinq pour cent seront déduits et alloués à une réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire dès lors que ladite réserve légale atteint un dixième du capital nominal de la Société.
- 15.2 Les Parts Sociales de Catégorie A donnent exclusivement droit aux actifs liés à l'Investissement de Catégorie A (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec l'Investissement de Catégorie A (y compris les gains en capital, surplus à la liquidation et distribution de dividendes), moins le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de l'Investissement de Catégorie A (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains et les dépenses relatives à la distribution de dividendes)).
- 15.3 Les Parts Sociales de Catégorie B donnent exclusivement droit aux actifs liés à l'Investissement de Catégorie B (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec l'Investissement de Catégorie B (y compris les gains en capital, surplus à la liquidation et distribution de dividendes), moins le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de l'Investissement de Catégorie B (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains et les dépenses relatives à la distribution de dividendes)).
- 15.4 Les Parts Sociales de Catégorie C donnent exclusivement droit aux actifs liés à l'Investissement de Catégorie C (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec l'Investissement de Catégorie C (y compris les gains en capital, surplus à la liquidation et distribution de dividendes), moins le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de l'Investissement de Catégorie C (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains et les dépenses relatives à la distribution de dividendes))
- 15.5 Les Parts Sociales de Catégorie D donnent exclusivement droit aux actifs liés à l'Investissement de Catégorie D (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec l'Investissement de Catégorie D (y compris les gains en capital, surplus à la liquidation et distribution de dividendes), moins le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de l'Investissement de Catégorie D (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains et les dépenses relatives à la distribution de dividendes))
 - 15.6 Toutes les autres distributions seront faites aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.
- 15.7 Les pertes réalisées par la Société dans le cadre de l'un des investissements viennent d'abord en déduction des sommes attachées à la catégorie de parts sociales (qu'il s'agisse de profits, profits reportés ou de la part représentant le capital social) à laquelle cet investissement est rattaché. Si les pertes excèdent les sommes rattachées à la catégorie de parts sociales en question, ces pertes excédentaires viendront greffer les autres catégories de parts au pro rata de leur participation dans le capital. Les présentes clauses ne créent pas une ségrégation des avoirs de la Société opposable aux tiers.
- 15.8 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance comme il convient le cas échéant peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'Associé/aux Associés avant la fin de l'exercice sur base d'un relevé de comptes indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut dépasser, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué par les pertes reportées et les montants à allouer à une réserve à établir d'après la Loi de



1915 ou les présents Statuts, et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspond pas aux bénéfices effectivement réalisés peut être récupérée auprès de l'Associé/des Associés concerné(s)."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 août 2014. Relation GRE/2014/3171. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014132648/321.

(140150259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

On Time Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 189.662.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twelfth of August.

Before us, Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Mrs Francine MAY, private employee with professional address at 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on August 6 th, 2014.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10 th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "On Time Investments S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.



Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1,-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

- Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

- **Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11. Events affecting the company.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.



Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting.

He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

- **Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.
- **Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

- **Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.
- Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.
- **Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

- **Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year.
- **Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.



Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- **Art. 25. Dissolution Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31 st, 2014.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager unlimited time and with the power to engage the company by his sole signature:

Travis Management S.A., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 178.234

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,

ici représentée par madame Francine MAY, employée privée, demeurant professionnellement au 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 23 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que



par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

- Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "On Time Investments S.à r.I." (ci-après "La Société").
- **Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

- **Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celuici sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.



Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

- **Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.
- Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

- **Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.
- **Art. 19. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.
- **Art. 20. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.



En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés.

Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

- Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).



Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature:

Travis Management S. A., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.234

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 13 août 2014. Relation: DIE/2014/10342. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133284/374.

(140150907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Prime Credit 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 189.691.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Prime Credit 6 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at Parc d'Activite Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, having a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.909,

represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a public limited-liability company (société anonyme) which it establishes as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company taking the form of a public limitedliability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Prime Credit 8 S.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in Munsbach. The Company's Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the municipality of the Company's registered office.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Director or, as the case may be, the Board of Directors may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures shall



not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, and grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The Company's subscribed share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) registered shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be opened, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, or make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares will be and remain in registered form.

A shareholders' register will be kept at the Company's registered office and made available for inspection by any shareholder. This register shall contain the information required by Article 39 of the Act.

Each shareholder will notify the Company by registered letter of any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so notified.

Ownership of registered shares will be determined based on recordation in the shareholders' register.

Share transfers shall be effected by means of a recordation in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or the duly authorised representatives of these parties or of the Company.

Shareholders may ask the Company to issue a certificate attesting to their shareholdings, which shall be signed by the Director or, if the Company is managed by a Board of Directors, any two Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company can suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

- Art. 7. Payments towards Shares. Payments towards shares that are not fully paid-up upon subscription must be made at the time and at the conditions determined by the Director or, as the case may be, the Board of Directors from time to time in accordance with the Act. Any amount called up on shares will be allocated equally amongst all outstanding shares which are not fully paid-up.
- **Art. 8. Capital Increases and Reductions.** The Company's subscribed share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or, as the case may be, the Act are met.

New shares to be subscribed for in cash will be offered first to the existing shareholders, in proportion to their shareholdings. The Board of Directors shall determine the period within which this pre-emptive right must be exercised, which may not be less than thirty days.



Notwithstanding the foregoing, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to limit or cancel the abovementioned pre-emptive subscription right or authorise the Director or the Board of Directors, as the case may be, to do so in accordance with the Act. In this case, the quorum and majority required to amend these Articles must be met.

Art. 9. Acquisition of Own Shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of own shares must be in compliance with the Act.

Part III. Directors, Board of directors and auditors

Art. 10. Board of Directors. If the Company has only one shareholder, the latter may appoint a Director (the "Director") or a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members. If the Company has several shareholders, it must be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office, which shall not exceed six years. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to categorise the appointed Directors as Class A Directors and Class B Directors.

If a legal entity is appointed Director, it must designate a natural person to exercise its functions and act in its name and on its behalf.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Director(s) may meet and appoint a director to temporarily fill the vacancy until the next general meeting of shareholders.

Even after the end of their term of office, the Director(s) shall not disclose information about the Company which could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law or the public interest

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. If the Company has only one Director, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director, to keep minutes of meetings of the Board of Directors and of the shareholder (s).

The Board of Directors will meet further to a notice sent by the Chair. A meeting of the Board of Directors must be called if two Directors so request.

The Chair presides over all meetings of the Board of Directors. In the Chair's absence, the Board of Directors may appoint another Director as pro tempore chairperson by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at the time and place specified in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

Board meetings shall be held in Luxembourg or at another location indicated in the notice.

A Director may appoint in writing another Director to represent him or her at a meeting of the Board of Directors.

The quorum required for meetings of the Board of Directors shall be the presence or representation of a majority of the Directors in office.

Decisions shall be taken by a majority of votes cast by those the Directors present or represented at the meeting. Each Director can cast one vote. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical attendance of the meeting.

A written decision circulated and transmitted by cable, e-mail, fax or any other similar means of communication, signed by all Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a duly convened meeting of the Board of Directors. Such a decision can be enacted either in a single document or in several separate documents with the same content, each signed by one or more Directors.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of meetings of the Board of Directors or, as the case may be, written decisions of the sole Director, shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting or, as the case may be, the sole Director. Any proxies shall remain appended thereto.



Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Director or, as the case may be, the Chair of the Board of Directors or any two Directors.

Art. 13. General Powers of the Directors. The Director or, as the case may be, the Board of Directors has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Director or, as the case may be, the Board of Directors, may confer its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and represent the Company in relation to such daily management and affairs on any member or members of the Board of Directors or any other person, who need not be a Director or a shareholder of the Company, acting alone or jointly, at such terms as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails an obligation for the Board of Directors to report each year to the annual general meeting of shareholders on the salary, fees and other advantages granted to the managing director or the daily manager.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer certain powers and/or special duties on any member or members of the Board of Directors or any other person, who need not be a Director or shareholder of the Company, acting alone or jointly, at such terms as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 15. Representation of the Company. If the Company has only one Director, the Company will be bound to third parties by the signature of that Director as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Directors as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Directors and one or more Class B Directors, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director, and by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 16. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated solely due to fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of, that other company or firm. Except as provided otherwise herein, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, solely by reason of affiliation with that other company or firm, automatically be prevented from taking part in the deliberations and voting or acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, if a Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded in the ordinary course of business or that fall within the scope of the Company's day-to-day management, which conflicts with the Company's interest therein, the Director shall inform the Board of Directors (if any) of such personal interest and shall not take part in the deliberations or vote on the transaction. The transaction and the Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or the next general meeting of shareholders, as the case may be. When the Company has only one Director, any transaction to which the Company is a party, other than those concluded in the ordinary course of business, and in which the Director also has a personal interest that conflicts with the Company's interest, must be approved by the sole shareholder.

Art. 17. Indemnification. The Company shall indemnify any Director and the latter's heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Director may be made a party by reason of being or having been a Director of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Director is not entitled to be indemnified, except for an actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Director is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided if the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of his or her duties. The foregoing right of indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 18. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, supervision of the Company's operations shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory or independent



auditors, if applicable, their remuneration and the duration of their term of office, which may not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and can be removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice sent on the last day of the month of April of each year, at 11 a.m.

If that date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 20. Other General Meetings of Shareholders. If the Company has only one shareholder, this shareholder shall exercise the powers granted by law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may call other general meetings. Such a meeting must be called if shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital so request in writing, with an indication of the proposed agenda for the meeting. If a general meeting is not held within one month from the scheduled date, it may be convened by a person appointed by the judge of the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) entrusted with commercial matters and interim relief, at the request of one or more shareholders who meet the abovementioned ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if circumstances of force majeure so require, in the opinion of the Director, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 21. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 22. Procedure, Voting and Minutes. The general meeting of shareholders will meet further to a notice given by the Director or, as the case may be, the Board of Directors or the auditor(s), which meets the requirements of the Act and these Articles. A general meeting must be held within one month's time, if shareholders representing one tenth of the capital so request in writing, with an indication of the agenda.

The notice shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be added to the agenda of any general meeting. Such a request shall be sent to the Company's registered office by registered mail at least five days before the scheduled date of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing (including by fax or e-mail) a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share carries one vote, except as otherwise provided by the Act.

Any shareholder may vote by correspondence. For this purpose, the shareholder must use the forms provided by the Company.

Completed voting forms must be submitted to the Company's registered office either in person, with an acknowledgment of receipt, or by registered mail or courier service.

Any voting form which is not signed by the relevant shareholder or the latter's authorised representative(s), as applicable, and does not contain at least the following information will be deemed null and void:

- the relevant shareholder's name and registered office address and/or place of residence;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the Company and, if applicable, the number of shares held in each class:
 - place, date and time of the meeting;
 - agenda of the meeting;
 - voting instructions for each proposed resolution, i.e. abstention, for or against; and
 - name and title of the shareholder's authorised representative, if applicable.

All voting forms must be received by the Company no later than 6:00 p.m. CET on the day immediately preceding the day of the general meeting, provided this is a day on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form received by the Company after this deadline shall not be counted.



The Chair of the Board of Directors, or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the general meeting of shareholders.

The chair of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chair of the general meeting of shareholders together with the secretary and the returning officer(s) shall form the bureau.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, resolutions are approved by the general meeting of shareholders by a simple majority of votes cast, regardless of the number of shares present or represented at the meeting.

Resolutions to amend these Articles and resolutions the adoption of which is subject, pursuant to these Articles or, as the case may be, the Act, to the quorum and majority required to amend these Articles, must be approved by at least two thirds of the votes cast at a meeting at which at least half of all issued and outstanding share are present or represented. If this quorum is not met at the first meeting, a second meeting, with the same agenda, may be called at which there shall be no quorum requirement..

Art. 23. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the presiding committee.

Copies of or extracts from either decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Director or, as the case may be, the Chair of the Board of Directors or any two Directors.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 25. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director or, as the case may be, the Board of Directors, shall draw up the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her/its representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office as provided by the Act.

Art. 26. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten per cent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remaining profits will be allocated. These profits may, in whole or in part, be used to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next financial year or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 27. Interim Dividends. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the Act.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 28. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company will be realised and the proceeds distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law.

Subscription and Payment

These Articles have been drawn up by the abovementioned party/parties in appearance, which has/have subscribed to the following number of shares and paid in cash the amounts mentioned below:



Name of Shareholder		Subscribed Capital	
Prime Credit 6 S.à r.l., aforementioned	31,000	31,000	31,000
Total:	31,000	31,000	31,000

Proof of payment has been provided to the undersigned notary, who states that the conditions set forth in Article 26 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to their fulfillment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Transitional Provisions

The first financial year will begin on today's date and will end on 31 December 2014. The first annual general meeting will thus be held in 2015.

Resolutions of the sole shareholder

The abovementioned shareholder, representing the Company's entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. The number of Directors is set at three (3) and the following persons are appointed Directors for a term ending at the 2015 annual general meeting:

Directors:

- Ms Audrey Lewis, born in Glasgow, Scotland, United Kingdom, on 28 August 1968, with professional address at 25, rue Schlammestee, L-5770 Weiler la Tour, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Hugo Neuman, born in Amsterdam, the Netherlands, on 21 October 1960, with professional address at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Malcolm Lindsay Wilson, born in Nairobi, Kenya on 10 April 1957, with professional address at Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following is appointed the sole statutory auditor of the Company for a term ending at the 2015 annual general meeting of shareholders:
- PricewaterhouseCoopers, a société coopérative, with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Register under number B 65.477
- 3. The registered office will be located at Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

This instrument is drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the top of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned party's proxyholder, this instrument has been drawn up in both English and French. At the request of the same proxyholder, in the event of a discrepancy between the English and French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. This document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by last name,

first name, civil status and residence, this person signed together with the notary this original instrument.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize août.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Prime Credit 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, ayant un capital social de EUR 12.500,- et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.909;

représentée par Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . **Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société") régie par



les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Prime Credit 8 S.A.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Munsbach. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, convertibles ou non en parts sociales, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de suretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action sera et restera sous forme nominale.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les cessions d'actions se réaliseront par leur enregistrement dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société.



Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats détaillant leur participation, lequel certificat devra être signé par l'Administrateur unique ou, si la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

- Art. 7. Paiement des Actions. Les paiements sur les actions non entièrement libérés à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées de périodiquement par l'Administrateur ou, le cas échéant par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.
- Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente iours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription, ou autoriser l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

Art. 9. Acquisition d'Actions Propres. La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité à et dans les limites définies par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration. Dans le cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci pourra nommer un seul administrateur (l'"Administrateur"). Un actionnaire unique pourra toutefois choisir de désigner un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé d'au moins trois membres. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres qui ne devront pas être des actionnaires.

L'/Les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excédera pas six ans. L'/Les Administrateur(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir qui est octroyé par la Loi au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.



Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites de l'Administrateur unique, doivent être établis par écrit et signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou, le cas échéant, par l'Administrateur unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexés.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs généraux des Administrateurs. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 15. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, si un ou plusieurs Administrateurs de Classe A et un ou plusieurs Administrateurs de Classe B sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, la Société ne sera engagée auprès des tiers que sur signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B, ainsi que par la signature conjointe ou individuel de toute personne à qui le Conseil d'Administration ait accordé un tel pouvoir, et dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou



employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans la cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie, conclue dans des conditions normales et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'actionnaire unique.

Art. 17. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une grosse négligence ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

Art. 18. Audit. Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 19. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier jour du mois d'avril de chaque année à 11.00.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge présidant le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 22. Procédure, Vote. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des actionnaires de



façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fourni par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
 - Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
 - L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
 - Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents articles ou, le cas échant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.



Art. 23. Procès-verbaux des résolutions des Actionnaires. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par le seul Actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d' Administration ou par deux Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.
- Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 26. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

Art. 27. Dividendes Intérimaires. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre d'actions ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre	Capital	Montant
	d'actions	souscrit	libéré
			(EUR)
Prime Credit 6 S.à r.l. mentionné ci-dessus	31.000	31.000,-	31.000,-
Total:	31.000	31.000,-	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi ont été respectées et témoigne expressément de leur réalisation.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale aura ainsi lieu en 2015.



Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre d'Administrateurs à trois (3) et nomination des Administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale devant être tenue en 2015:
- Mme Audrey Lewis, née à Glasgow, Ecosse, Royaume-Uni, le 28 août 1968, ayant son adresse professionnelle à 25, rue Schlammestee, L-5770 Weiler-la-Tour, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Hugo Neuman, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, ayant son adresse professionnelle à 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Malcolm Lindsay Wilson, né à Nairobi, Kenya le 10 avril 1957, ayant son adresse professionnelle à Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Nomination du commissaire aux comptes suivant comme seul commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant être tenu en 2015:
- PricewaterhouseCoopers, une société coopérative, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.
- 3) Fixation du siège social de la Société à Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 août 2014. Relation: LAC/2014/38637. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133311/725.

(140151472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Sungard Availability Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme, (anc. SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A.).

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 60.752.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of July,

before Maître Marc LOESCH, notary public residing in Mondorfles-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6, rue Syrdall, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 60.752 (the "Company").

The Company was incorporated on 15 September 1997 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the "Official Gazette") number 691 of 9 December 1997. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 15 November 2012, and published in the Official Gazette number 114 of 17 January 2013.

The General Meeting was opened at 5.00 p.m., with Maître Dorothée Ciolino, being in the chair (the "Chairman"), who appointed as secretary Maître Emilie Macchi (the "Secretary").

The General Meeting elected Maître Vincent Sabourin as scrutineer (the "Scrutineer", composing together with the Chairman and the Secretary, the board of the General Meeting (the "Board")).

The Board having been duly and validly constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to record that:



I. all the shareholders of the Company (the "Shareholders") present or duly and validly represented and the number of shares of the Company held by them are recorded on an attendance list (the "Attendance List"). This Attendance List, which has been duly signed by the Shareholders present, the proxyholder(s) of the Shareholders duly and validly represented, and the Board, shall remain attached to the present notarial deed in order to be filed with it at the same time with the registration authorities. The proxies of the Shareholders duly and validly represented, which have been initialled "ne varietur" by the proxyholder(s) of the latter(s), shall also remain attached to the present notarial deed for registration purposes;

II. all the Shareholders present or duly and validly represented declare that they have had due notice and due knowledge of the Agenda (as this term is defined below) prior to the General Meeting so that no convening notices were therefore required nor necessary and any requirement in relation therewith has been therefore expressly waived;

III. as a consequence of the above, the General Meeting is hence duly, validly and legally constituted and may therefore validly deliberate on all of the items composing the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

- 1. Waiver of the convening requirements;
- 2. Change of the corporate name of the Company from its current name of "SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A.";
- 3. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the change mentioned under item (2) above;
- 4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority granted to any director of the Company, to individually, with full power of substitution, proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company, and to see to any formalities in connection therewith; and
 - 5. Miscellaneous.

IV. after due consideration of the Agenda, the General Meeting has adopted the following resolutions on an unanimous hasis:

First resolution

The entire share capital of the Company being present or duly and validly represented at the present General Meeting, the General Meeting expressly waives any requirement which may be contained in the Articles or otherwise with respect to the convening notices, the Shareholders present or duly and validly represented at the General Meeting considering themselves as duly and validly convened and declaring having perfect knowledge of the Agenda which was communicated to them in advance of the General Meeting.

Second resolution

The General Meeting resolves to change the corporate name of the Company from its current name of "SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A." to "Sungard Availability Services (Luxembourg) S.A.".

Third resolution

The General Meeting resolves to amend article 1 of the Articles in order to reflect the change contemplated under the second resolution above, so as it shall now read as follows:

" Art. 1. This company is a public limited liability company with the corporate name "Sungard Availability Services (Luxembourg) S.A.".

Fourth resolution

The General Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any director of the Company to, each one of them acting individually, with full power of substitution under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the register of shareholders of the Company (including, for the avoidance of doubt, the signature of the said register) of the changes mentioned under the resolutions above.

No other point of the agenda being discussed, the meeting is closed at 5.15 p.m..

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Shareholders, and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.



This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Shareholders, who is known to the notary by its surname, name, civil status and residences, the said proxyholder of the Shareholders signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de juillet,

par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée Générale») de SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 6, rue Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 60.752 (la «Société»).

La Société a été constituée le 15 septembre 1997 en vertu d'un acte de Maître Francis Kesseler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 691 du 9 décembre 1997. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 novembre 2012, et publié au Journal Officiel numéro 114 du 17 janvier 2013.

L'Assemblée Générale s'est ouverte à 17.00 heures, avec Maître Dorothée Ciolino, en qualité de président (le «Président»),

qui nomme comme secrétaire Maître Emilie Macchi (le «Secrétaire»).

L'Assemblée Générale élit Maître Vincent Sabourin comme scrutateur (le «Scrutateur», composant avec le Président et le Secrétaire, le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»)).

Le Bureau étant ainsi dûment et valablement constitué, le Président déclare et requiert du notaire instrumentaire de noter que:

I. tous les actionnaires de la Société (les «Actionnaires») présents ou dûment et valablement y représentés et le nombre d'actions de la Société détenues par eux sont mentionnés sur une liste de présence (la «Liste de Présence»). Cette Liste de Présence, qui a été dûment signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires dûment et valablement représentés, et le Bureau, demeurera annexée au présent acte notarié à l'effet d'être déposée simultanément à ce dernier auprès des autorités d'enregistrement. Les procurations des Actionnaires dûment et valablement représentés, qui ont été paraphées «ne varietur» par le(s) mandataire(s) de ces derniers, demeureront également annexées au présent acte notarié pour les besoins d'enregistrement;

II. tous les Actionnaires présents ou dûment et valablement représentés déclare avoir été convoqués et avoir eu connaissance de l'Ordre du jour (tel que ce terme est défini ci-dessous) préalablement à l'Assemblée Générale, de telle sorte qu'aucune lettre de convocation n'était requise ou nécessaire et toute exigence en relation avec ces convocations est par conséquent expressément annulée;

III. en conséquence de ce qui précède, l'Assemblé Générale est dûment, valablement et légalement constituée et peut par conséquent valablement délibérer sur tous les points composant l'ordre du jour suivant («l'Ordre du Jour»):

Ordre du Jour

- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Changement de la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle de «SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A.» en «Sungard Availability Services (Luxembourg) S.A.»;
- 3. Modification consécutive de l'article 1 des statuts de la Société à l'effet de refléter le changement mentionné au point (2) ci-dessus;
- 4. Modification du registre d'actions de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout administrateur de la Société, à l'effet de procéder individuellement, avec tous pouvoirs de substitution, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessus dans le registre d'actions de la Société, et de procéder à toutes les formalités en relation avec de tels changements; et
 - 5. Divers.

IV. après considération de l'Ordre du Jour, l'Assemblée Générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présent ou dûment et valablement représenté à la présente Assemblée Générale, l'Assemblée Générale renonce expressément à toute exigence qui pourrait être issue des Statuts ou autre concernant les convocations, les Actionnaires présents ou dûment et valablement représentés à l'Assemblée Générale se considérant comme dûment et valablement convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué préalablement à l'Assemblée Générale.



Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale actuelle de la Société de «SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A.» en «Sungard Availability Services (Luxembourg) S.A.».

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 1 des Statuts à l'effet d'y refléter le changement décrit dans la deuxième résolution ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1** ^{er} . La présente société est une société anonyme sous la dénomination sociale de «Sungard Availability Services (Luxembourg) S.A.».»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le registre d'actions de la Société à l'effet de refléter les changement cidessus et donne pouvoir et autorise tout administrateur de la Société, à l'effet de procéder, individuellement, avec tous pouvoirs de substitution sous leur seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessus dans le registre des actions de la Société (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.15 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des actionnaires de la Société, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française. A la requête du même mandataire des actionnaires de la Société, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée à l'en-tête des présentes.

Et après lecture faire et interprétation donnée au mandataire des Associés, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Ciolino, E. Macchi, V. Sabourin, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 juillet 2014. REM/2014/1583. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133403/159.

(140151424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Secure Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 189.679.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Y.K.L HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 4 Grand-Rue, en cours d'immatriculation,

représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le, ci-annexée.

Le comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SECURE INVEST HOLDING S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.



Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-).

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'administrateur Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'administration.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
 - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique,



la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 14.30 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.
- Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et Paiement

Les actions ont toutes été souscrites par Y.K.L. HOLDING S.A., prénommée.

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par des versements en numéraire sur un compte bancaire, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26, 26-3, 26-5 et s'il y a lieu 26-1, paragraphe 2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (1.000,- EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

Et à l'instant, la comparante, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

- 1.- Les nombres d'administrateur et de commissaire aux comptes sont fixés à un (1).
- 2.- Est nommé administrateur unique de la Société:



- Monsieur Paolo BETTIOL, né le 22 mars 1981 à Montebelluna (Italie), résidant professionnellement au 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.
 - 2.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

TOP EDGE Management SERVICES CORP., une société anonyme de droit bélizien ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, Office 1, P.O. BOX 2522, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Belize sous le numéro No. 131.068.

- 3.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.
 - 4.- Le siège social de la société est fixé au 4, Grand-Rue L-1660 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33959. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014133386/146.

(140151285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Samsa Film S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 31.477.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014132764/10.

(140150387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Realfund, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 97.522.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2013 tenue à 15.30 heures le 10 avril 2014

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale confirme et renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Michel BOURKEL, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Mme Anique BOURKEL, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
- Gestion & Administration S.A., Company Nr. 29441, Vaea Street, Lev.2, Nia Mall, WS Apia, Samoa Occidentales; administrateur-délégué:
- M. Michel BOURKEL, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg; commissaire aux comptes:
- WILBUR ASSOCIATES Ltd., IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2014 et jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2015;

Référence de publication: 2014132730/22.

(140150707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck